



Délibération n°2024-41

Date de la convocation : 18 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 13
- dont « pour » : 13
- dont « contre » : 0
- « abstention » : 0

Objet : Tarif abonnement téléphone fixe des résidents

Le 25 juillet 2024 à 9h30

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Peyrehorade, sous la présidence de Monsieur Serge LASSERRE, Vice-Président en exercice :

Etaient présents : Robert BACHERE, Valérie BRETHOUS, Christelle CAMOUGRAND, Corine de PASSOS, Jean-Michel DULUCQ, Henriette DUPRE, Dominique DUPUY, Jacques HERNANDEZ, Serge LASSERRE, Jean-François LATASTE, Gisèle MAMOSER, Roland TOUYA,

Etaient excusés : Marie Noëlle APOLDA, Julie FIALIP, Véronique GOMES, Jean Marc LESCOUTE, Marie-Hélène SAGET

Etaient Absents : Lucie LOUBERE,

Pouvoirs : Ginette GASSIE à Henriette DUPRE

Secrétaire de séance : Yannick BASSIER, Directeur Général des Services

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU le Code de l'Action Sociale et des Famille,

VU les Statuts du CIAS du Pays d'Orthe et Arrigans

CONSIDERANT que suite aux travaux réalisés sur la téléphonie fixe avec la souscription d'un contrat permettant une communication illimitée, il est proposé un tarif de dix euros par mois pour l'abonnement téléphonique et une gratuité des communications.

Après avoir entendu Monsieur le Vice-Président,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** la fixation du tarif comme précisé ci-dessus à compter du 01/08/2024
- Le Vice-Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Vice-Président,

Serge LASSERRE

